



CONSEIL SUPÉRIEUR
DU NOTARIAT

COMMUNIQUE DE PRESSE

19 mars 2021

**La classe de 1^{ère} bac pro CGEA
du Campus des Sicaudières de Bressuire (79)
reçoit le prix des lycées agricoles**

organisé par le Conseil supérieur du notariat

L'institut Notarial de l'Espace Rural et de l'Environnement (INERE) du Conseil supérieur du notariat (CSN) a décerné, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le prix des lycées agricoles.

Le sujet retenu cette année est "comment concilier demain production agricole et protection de la biodiversité ?".

Les lauréats de cette édition 2020-2021 sont les élèves de la classe de 1^{ère} bac pro CGEA (Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole) du Campus des Sicaudières à Bressuire (79).

Depuis 1993, ce prix des lycées agricoles est l'occasion pour l'INERE de sensibiliser les élèves des établissements d'enseignement agricole au droit rural et environnemental.

À propos du Conseil supérieur du notariat– www.notaires.fr

Seul organe de la profession habilité à s'exprimer au nom de tous les notaires de France, le Conseil supérieur du notariat (CSN) est un établissement d'utilité publique. Clef de voûte de l'institution notariale, il représente la profession auprès des pouvoirs publics, détermine sa politique générale, contribue à son évolution et fournit des services collectifs aux notaires. Dans ses relations avec les pouvoirs publics, le CSN participe à la réflexion sur les évolutions du droit et donne son avis sur les projets de loi ou les textes réglementaires en préparation. Le Conseil supérieur du notariat comprend plus de 100 collaborateurs au service de la profession notariale

Contacts presse Conseil supérieur du notariat :

Meriam Barka : 01.44.90.31.79 – meriam.barka.csn@notaires.fr

Mathieu Ferrié : 01.44.90.31.74 – mathieu.ferrie.csn@notaires.fr